

Le Réveil

de SAINT-PORCHAIRE



n°203

Décembre 2021

Sommaire

Bulletin d'informations municipales

LE MOT DU MAIRE p. 4-5

CONSEIL MUNICIPAL
p. 6-16

INFORMATIONS MUNICIPALES

BIBLIOTHÈQUE p. 17

TRAVAUX DE VOIRIE DANS NOS VILLAGES p. 18

RALENTIS ! TA VILLE N'EST PAS UN CIRCUIT ! p. 18

CAMPAGNE D'ÉLAGAGE p. 19

MARCHÉS SEMI-NOCTURNES p. 19

URBANISME p. 20-21

OCTOBRE ROSE p. 22-23

LA CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE p. 24

REPAS DES ANCIENS p. 24

FÊTE DU VIN D'ALSACE ET DE LA CHOUCROUTE p. 25

UNE PREMIÈRE À SAINT-PORCHAIRE p. 25

AUTRES INFORMATIONS

NOUVEAU À SAINT-PORCHAIRE p. 26

LE GOLF DU CHÂTEAU DE LA VALLADE p. 26

LA BANQUE ALIMENTAIRE p. 27

RECHERCHE ÉLEVEUR OU PROPRIÉTAIRES D'ANIMAUX p. 27

TRANSPORT VERS LA DÉCHETTERIE p. 27

ORDURES MÉNAGÈRES ET TRI p. 27

CYCLAD ZÉRO DÉCHET p. 28

FRANCE ALZHEIMER p. 29

L'ÉTÉ DU SEC'J p. 30

ASSOCIATIONS

AMICOUR p. 31

L'APE p. 32

ÉQUIFLÉTRIE p. 33

LES VOIX DU BRUANT p. 34

MAM LE NID DES HIRONDELLES p. 34

THÉÂTR' Ô VERT p. 35

TAÏ-CHI p. 35

TENNIS CLUB p. 36

MAGDALA p. 36

JUDO CLUB p. 37

CLUB DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ET DE RANDONNÉE p. 27

LES ATELIERS ARTISTIQUES DU BRUANT p. 38

NUMÉROS UTILES & MANIFESTATIONS p. 39



Chères concitoyennes,

Chers concitoyens,

Au moment où j'écris ces quelques lignes, les nouvelles dispositions gouvernementales concernant la lutte nationale contre le coronavirus (variant Delta) et ce qu'on appelle désormais la 5^e vague, viennent d'être annoncées. Ces nouvelles mesures restrictives nous rappellent que le virus reprend de l'activité et circule de plus en plus dans notre société et ce, de surcroît, à l'approche des fêtes de fin d'année. Cette pandémie ne s'atténue donc pas, contrairement à ce que nous espérons tous, perturbe notre quotidien et perturbe parfois aussi notre équilibre psychologique. Nous aurons vécu cette année en nous posant toujours la même question : quand cette crise sanitaire finira-t-elle ? Avec encore plus d'acuité nous devons conserver à l'esprit la nécessité d'appliquer les bons réflexes, les gestes barrières, c'est l'affaire de tous pour le bien-être de chacun !

La vie communale se poursuit et vous avez pu constater que des échafaudages importants ont été installés du côté Est de l'église depuis une quinzaine de jours. C'est le début de l'aboutissement d'un projet initié il y a une dizaine d'années. Notre église dédiée à Saint Porchaire, troisième abbé de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers, mort en ermite au VI^e siècle, est classée depuis 1933. Elle date des XII^e et XV^e siècles. Si la façade garde sa structure romane, il s'agit dans l'ensemble d'un édifice de style gothique flamboyant. C'est à l'intérieur que se trouve le caveau des seigneurs de la Roche-Courbon et c'est aussi à l'intérieur que l'on peut voir des traces de fresque datant de la seconde moitié du XIX^e siècle.

Depuis 1995 des travaux successifs ont été entrepris : la restauration du Maître-Autel et du baldaquin, la rénovation des vitraux latéraux, les 5 tableaux restants de l'ancien chemin de croix et enfin le portail néo-gothique des fonts baptismaux. En 2011, le Conseil Municipal a exprimé sa volonté de redonner au chœur de l'église toute sa splendeur en restaurant les peintures murales datant du XIX^e siècle et terminer ainsi la préservation de notre patrimoine séculaire. C'est un très long chemin que nous avons emprunté puisqu'il a fallu tout d'abord faire réaliser un diagnostic sur la qualité et l'état de ces peintures. Celui-ci a demandé bien du temps puisqu'il nous a été présenté en 2016. Ensuite, comme tout monument classé dépend, pour sa protection, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, il nous a été imposé de faire réaliser un diagnostic d'archéologie préventive en 2017. Faute d'archéologue médiéviste disponible, ce diagnostic n'a été possible qu'en 2019. À sa suite, l'appel d'offres auprès des entreprises spécialisées dans la restauration des monuments historiques a pu paraître et permettre l'attribution des marchés.

Les travaux vont donc commencer et seront exécutés en trois phases à partir de 2022. Tout d'abord des travaux extérieurs de rejointoiement et réfection de la toiture de la sacristie. Puis, à l'intérieur, des travaux d'assainissement des murs et restauration des peintures murales. Enfin, des travaux sur la statuaire, les vitraux, le chauffage et l'éclairage. Tous ces travaux devraient durer de dix-huit mois à deux ans. Deux ans pour redonner splendeur à un édifice, propriété de la commune, qui a fondé Saint-Porchaire et qui pourra continuer à traverser le temps et les siècles.

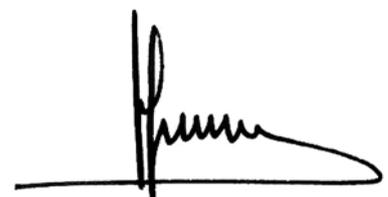
Par ailleurs, les travaux de viabilisation du lotissement situé à proximité de la gendarmerie sont terminés. La quasi-totalité des lots a trouvé preneur. Les premières maisons apparaîtront rapidement puisque les dossiers de permis de construire ont été déposés. Ceci démontre, s'il en était encore besoin, l'attractivité de notre commune. Attractivité c'est le terme qui convient car ce n'est pas une commune-dortoir mais une commune qui offre les multiples services dont les habitants ont besoin et où il fait bon vivre grâce à un environnement agréable et de qualité. Il nous faut poursuivre le développement de notre commune, patiemment mais aussi avec constance. L'opération « Petites Villes de Demain » pour laquelle notre commune a été retenue va permettre de recruter un chef de projet dont la mission sera de nous aider à la concrétisation de projets communaux permettant d'affirmer notre rôle de pôle structurant dans l'organisation spatiale de notre territoire. C'est avec toute la confiance et l'énergie que possèdent tous ceux qui m'entourent que nous allons poursuivre encore plus activement l'évolution de notre commune !

Saint-Porchaire a pris ses couleurs de fête pour quelques semaines en cette fin d'année. Ce sera pour les enfants l'émerveillement au pied du sapin et beaucoup de surprises, des festivités pour les adultes. Cependant n'oubliez pas trop la pandémie et prenez bien soin de vous !

Pour cette année 2022, nous ne pouvons que souhaiter qu'elle nous redonne confiance et espoir dans le futur proche afin de vivre dans une meilleure sérénité d'esprit.

*À l'aube de cette nouvelle année, je vous présente à titre personnel et au nom du Conseil Municipal **nos vœux les plus sincères et les plus chaleureux** pour vous et vos proches.*

Jean-Claude GRENON,
Maire de Saint-Porchaire



Les décisions du conseil municipal

SÉANCE DU 7 JUIN 2021

Décisions prises dans le cadre de la délégation au titre de l'article L.2122-22 du CGCT

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations que le Conseil Municipal lui a confiées au titre de l'article L.2122-22 du CGCT

1/ Dans le cadre de la mise à disposition des locaux de l'ancienne trésorerie aux docteurs Poppelier et Pourrat, un bail professionnel a été signé avec ces deux médecins à compter du 1^{er} juin 2021, date à laquelle elles souhaitaient entrer en possession des locaux. Ce bail était nécessaire pour toutes leurs démarches administratives (contrats électricité, téléphone et assurance) ainsi que pour fixer les modalités de mise à disposition. Le loyer annuel proposé par les deux médecins a été fixé à 10.320 €, soit légèrement plus élevé que celui versé par la direction des Finances publiques. Elles n'utiliseront que le rez-de-chaussée du bâtiment et exceptionnellement l'étage pour des réunions.

2/ Consultation d'un avocat dans le cadre du recours déposé par Madame Louassier contre le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Administration

Programme Petites Villes de Demain : convention d'adhésion au programme

Le programme Petites Villes de Demain développé par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) vise à offrir aux élus des communes de moins de 20.000 habitants, exerçant des fonctions de centralité, des moyens pour leur permettre de concrétiser leurs projets de revitalisation. À travers ce programme, l'État et ses partenaires se donnent pour ambition de renforcer les dynamiques déjà engagées et s'inscrit dans le cadre du plan de relance de 100 milliards d'euros annoncé par le gouvernement en septembre dernier. Sur le territoire de notre intercommunalité, deux communes jouent ce rôle de centralité, notre commune et Pont-l'Abbé-d'Arnoult. C'est pourquoi, Madame la Sous-Préfète a présenté la candidature groupée des deux communes. Le programme est déployé sur 6 ans : 2020-2026, soit sur la durée du mandat en cours. Les trois piliers du programme porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au bénéfice des villes lauréates sont :

- un appui global en ingénierie, notamment par le biais du financement à 75 % d'un chef de projet Petites Villes de Demain ;
- des outils et expertises sectorielles, dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique ;
- un accès à un réseau professionnel étendu, au travers de la création du « Club Petites Villes de Demain ».

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

AFFIRME son engagement dans le programme Petites Villes de Demain, en partenariat avec la Commune de Pont-l'Abbé-d'Arnoult et la Communauté de Communes Cœur de Saintonge.

DONNE son accord pour que le Maire engage toutes les démarches y afférentes.

AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion au programme.

Marché Public

Église : travaux de restauration du Chœur de l'Église Saint-Porchaire : analyse des offres et choix des entreprises pour la réalisation des travaux

Depuis plusieurs années la Commune procède à la restauration des ouvrages de l'église comme le maître-autel, le baldaquin, les vitraux, les fonds baptismaux. Il restait donc les peintures murales du chœur de l'église. Ce dossier a été engagé en 2013 par notre intention auprès des services des monuments historiques de restaurer ces peintures.

Après diverses études menées par le Cabinet Niguès, le maître d'œuvre qui suit ce dossier pour la Commune, il s'est avéré que les travaux de l'Église ne pouvaient avoir lieu sans qu'au préalable un diagnostic archéologique soit réalisé. Nous avons donc fait notre demande le 31 mai 2017, celui-ci a été prescrit par le Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine par arrêté n° 75-20-2017-259 du 7 juillet 2017. Nous avons alors sollicité l'Inrap le 20 septembre 2017. Or, les services de l'Inrap, chargés de ces fouilles, n'avaient pas en leur sein de médiéviste capable de réaliser et d'analyser les fouilles. Ainsi, le diagnostic n'a eu lieu qu'en janvier 2019. Il a été découvert des sépultures et les restes d'une structure de bâtiment qui devait être accolé à

l'église. Au vu des prélèvements réalisés, l'Inrap a émis des prescriptions qui nous ont obligés à modifier la structure et le déroulement des travaux. Suite aux modifications apportées à notre dossier et transmis à la DRAC, celui-ci est resté en souffrance, malgré nos relances régulières, jusqu'en décembre 2020.

La consultation des entreprises a pu alors être lancée le 15 mars 2021. Les entreprises avaient jusqu'au 16 avril 2021 pour déposer leur offre.

Le marché se décompose en 3 tranches :

- tranche ferme : travaux extérieurs
- tranche optionnelle 1 : conservation des décors peints et travaux de maçonnerie intérieurs
- tranche optionnelle 2 : travaux d'amélioration et de mise en valeur intérieur de l'édifice
- 35 entreprises ont téléchargé le dossier sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics.
- 15 entreprises ont déposé une offre.

Il est précisé que la plupart des entreprises se sont déplacées pour visiter l'église.

- l'estimation financière HT des travaux est la suivante : 636.213,89 €.

L'analyse des offres a été effectuée par l'architecte selon les critères définis dans le règlement de la consultation (offre technique : 60 % - prix de la prestation 40 %).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal, **ATTRIBUE** le marché pour les travaux de restauration du chœur et d'assainissement de l'Église Saint-Porchaire lot par lot aux entreprises suivantes :

Lot	Entreprise	Tranche ferme	Tranche opt 1	Tranche opt 2	Total
1 - maçonnerie	HORY CHAUVELIN 37420 Avoine	144.221,95 €	42.142,05 €	22.852,84 €	209.216,83
2 - peintures murales	ARTHEMA 44200 Nantes		69.112,08 €	59.659,04 €	128.771,12
3 - électricité - chauffage	CGV ENERGIE 85130 La Verrie		5.607,60 €	18.905,97 €	24.513,57
4 - vitraux d'art	SAS VITRAIL France 72190 Neuville s/Sarthe			50.295,50 €	50.295,50
5 - couverture	GAUTHIER SA 17440 Aytré	41.118,11 €			41.118,11
6 - Mobilier d'art	/	/	/	/	/
7 - charpente	GAUTHIER SA 17440 Aytré	5.057,20 €			5.057,20 €
total HT		190.397,26 €	116.861,73 €	151.713,35 €	458.972,33 €
total TTC		228.476,71 €	140.234,07 €	182.056,02 €	550.766,80 €

AUTORISE le Maire à signer le marché public pour les travaux de restauration du Chœur et d'assainissement de l'Église Saint-Porchaire et tous les documents relatifs à ce dossier.

INDIQUE que les dépenses seront imputées au budget communal, opération 088.

Travaux

Gendarmerie : travaux de rénovation thermique : choix des entreprises

Le cabinet d'études Abaque avait présenté le diagnostic énergétique du bâtiment principal de la gendarmerie et il en était ressorti que des travaux étaient indispensables pour améliorer la performance énergétique du bâtiment mais aussi le confort des locataires.

Plusieurs entreprises ont été consultées pour la réalisation de ces travaux :

- isolation des planchers bas par les caves
- remplacement des ouvertures des six logements
- remplacement des radiateurs électriques par des radiateurs à inertie douce

La Commission des Bâtiments s'est réunie le 28 avril pour examiner les différentes offres.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

CHOISIT les entreprises suivantes pour les travaux de rénovation thermique de la Gendarmerie :

- remplacement des ouvertures :
Entreprise Durand - 15 boulevard de la Recouvrance
17100 Saintes
48.341,22 € HT / 51.000 € TTC
- isolation du sous-sol
Entreprise Menuiserie Bernard - 18 rue du général de Gaulle 17250 Beurlay
15.979,93 € HT / 19.175,92 € TTC
- chauffage des logements
Entreprise MAGUIER - 129 rue nationale 17250 Saint-Porchaire
16.091,46 € HT / 17.700,61 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées à l'opération 096.

Travaux

Presbytère : travaux de rénovation : choix des entreprises

Des travaux ont été prévus au presbytère consistant en l'installation d'un sanitaire et d'une salle de bain à l'étage. La Commission des Bâtiments s'est réunie le 28 avril pour examiner les différents devis.

Les décisions du conseil municipal

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

CHOISIT les entreprises suivantes pour les travaux de rénovation du presbytère :

- plomberie

Sarl Th. Skieffer - 22 rue de l'Ossendière 17250 Plassay
4.586,72 € HT / 5.045,39 € TTC

- électricité

Entreprise MAGUIER - 129 rue nationale 17250 Saint-Porchaire

1.704,19 € HT / 2.045,03 € TTC

- cloisonnement

Entreprise Azur Peinture 14B route de Plordonnier 17113 Mornac-sur-Seudre

2.077,50 € HT / 2.285,25 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées à l'opération 209.

Matériel

Acquisition d'une tondeuse autoportée : choix de l'entreprise

Il devient nécessaire de remplacer la tondeuse autoportée Grillo.

Quatre entreprises ont été consultées et une démonstration a été organisée pour tous les modèles proposés. Chaque entreprise a proposé une reprise de notre tondeuse Grillo.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

CHOISIT l'offre de l'entreprise MMI Motoculture - 17220 Saint-Vivien, pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée, modèle Iseki 1123 cm³, d'un montant total de 19.848,34 € HT / 23.815,00 € TTC, frais et remise compris.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DIT que la dépense en résultant sera imputée à l'opération 144.

Finances

Décision modificative n°1

Cette décision modificative concerne les travaux de l'ancienne perception ; leurs montants sont supérieurs à ce qui a été prévu au budget.

Les médecins veulent ouvrir leur cabinet lundi 14 juin prochain.

Dans ce qui avait été prévu pour les peintures, c'était uniquement de repeindre l'accueil et la salle d'attente. Or, elles ont demandé à ce que toutes les pièces soient repeintes en blanc, ce qui a été accepté. Donc, alors que le devis initial était de 1.488 €, il est passé à 6.600 €. Ensuite des travaux de plomberie sont prévus pour l'installation de deux lave-mains et d'un WC ; enfin la remise en état de l'électricité mais ces derniers travaux seront pris en charge par les médecins.

- coût prévisible : 22.558 €

- prévision au BP : 10.000 €

- ouverture de crédits à l'opération 139 : 15.000 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE la décision modificative n° 1 suivante :

Section d'investissement

Dépenses		
Article	libellé	montant
2313	opération 139 - Trésorerie	+ 15.000 €
020	dépenses imprévues	- 15.000 €

Voies et réseaux

Rue du Bruant : choix de l'entreprise

L'année dernière des travaux avaient été réalisés pour modifier et rénover l'écoulement des eaux pluviales qui se déversaient chez un riverain. Or, cette voie est aussi très dégradée. Aussi il a été envisagé de la refaire.

Deux entreprises ont été consultées pour la réalisation de ces travaux.

Les travaux consisteront à refaire la chaussée en enrobé noir, les trottoirs en enrobé rouge et à poser des bordures de type C1 qui permettent l'écoulement des eaux pluviales vers le Bruant.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

CHOISIT l'entreprise SCOTPA - 16160 Gond-Pontouvre pour la réalisation des travaux de voirie rue du Bruant d'un montant de 12.718,50 € HT / 15.262,20 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées à l'opération 131.

Voies et réseaux

Travaux d'aménagement de la RD 122 - Rue Nationale en direction de Rochefort : convention d'étude avec le Département de la Charente-Maritime

Lors de la séance du 1^{er} mars 2021, le Conseil a décidé de solliciter le Département de la Charente-Maritime pour l'inscription de la Commune au programme des aménagements de traverses pour les travaux d'aménagement de la RD 122 / rue Nationale depuis la rue de Royan vers la sortie de l'agglomération en direction de Rochefort.

Le Département a répondu favorablement à notre demande le 30 avril dernier et propose une convention pour les études d'aménagement.

Le projet d'aménagement est :

- améliorer la sécurité des usagers (piétons, riverains)
- créer des aménagements de sécurité
- améliorer le cadre de vie et contribuer à la mise en valeur de l'environnement
- créer des cheminements piétons
- respecter les règles d'accessibilité
- créer un réseau d'assainissement des eaux pluviales
- réaliser la réfection de la chaussée.

Le montant des études est estimé à 32.554 € HT. La participation de la Commune au coût des études est de 40 % du montant HT, soit 13.021,60 €.

Les frais pour le mobilier urbain, l'éclairage public et les aménagements paysagers sont à la charge de la Commune.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 17 voix pour et 2 abstentions (Mme Louassier et M. Garraud), le Conseil Municipal,

ACCEPTE la convention d'étude avec le Département de la Charente-Maritime pour l'aménagement de la RD 122 (entre le PR 25+034 et le PR 25+464) rue Nationale visant à :

- améliorer la sécurité des usagers (piétons, riverains)
- créer des aménagements de sécurité
- améliorer le cadre de vie et contribuer à la mise en valeur de l'environnement
- créer des cheminements piétons
- respecter les règles d'accessibilité
- créer un réseau d'assainissement des eaux pluviales
- réaliser la réfection de la chaussée.

DIT que le montant des études est fixé à 32.554 € HT, la Commune de Saint-Porchaire s'engage à par-

ticiper à hauteur de 40 % du montant HT des études, soit 13.021,60 €.

S'ENGAGE à inscrire dans son budget 2022 les sommes nécessaires au règlement de sa participation.

ACCEPTE de verser ces sommes après validation des études par le Département dans un délai de trente jours suivant la réception de la demande de règlement adressée par le Département.

S'ENGAGE à participer au prorata de 40 % et dans les mêmes conditions spécifiées dans la convention à toute réévaluation des études rendues nécessaires par l'évolution technique du projet ou par les circonstances économiques.

S'ENGAGE, dans l'hypothèse où les études seraient suivies de travaux, à participer à leur financement.

AUTORISE le Maire à signer la convention susvisée et tout document utile à ce dossier.

Voies et réseaux

Travaux d'aménagement d'un cheminement piéton et d'un îlot sur la RD 237 - rue Nationale en direction de Saintes : convention avec le Département de la Charente-Maritime

Afin de créer un cheminement piétonnier dans la continuité du nouvel aménagement, depuis la gendarmerie jusqu'à la rue du Gros Chêne, le Département a été sollicité et a répondu favorablement à notre demande. Dans un premier temps il ne s'agissait que de réaliser un cheminement en calcaire le long de la voie, dans la continuité des travaux. Or, est venu se greffer le projet du nouveau lotissement près de la gendarmerie. Le Département a alors différé les travaux pour tenir compte de l'accès au lotissement et du remplacement des canalisations du réseau d'eau potable.

Donc le Département propose de :

- réaliser un îlot central d'entrée d'agglomération
- créer un cheminement piéton
- de refaire de la chaussée
- de créer un réseau pluvial (bordures, canalisations).

Ainsi, ce projet plus complexe dont le montant des travaux est estimé à 187.004,74 € HT nécessite la participation de la Commune qui sera de 40 %, soit 74.641,90 €. Les travaux seront réalisés entre le 28 juin et le 30 juillet.

Les décisions du conseil municipal

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ACCEPTE la convention de travaux avec le Département de la Charente-Maritime pour l'aménagement de la RD 237 (entre le PR 20+433 et le PR 0+783) - rue Nationale visant à :

- la réalisation un îlot central d'entrée d'agglomération
- la création un cheminement piéton
- la réfection de la chaussée
- la création d'un réseau pluvial (bordures, canalisations).

DIT que le montant estimatif des travaux est 187.004,74 € HT, la Commune de Saint-Porchaire s'engage à participer à hauteur de 40 % du montant HT des travaux, soit 74.641,90 €.

S'ENGAGE à inscrire en temps utile dans son budget les sommes nécessaires au règlement de sa participation.

ACCEPTE de verser ces sommes à la réception de la demande de règlement adressée par le Département.

S'ENGAGE à participer au prorata de 40 % et dans les mêmes conditions spécifiées dans la convention à toute réévaluation des travaux rendues nécessaires par l'évolution technique du projet ou par les circonstances économiques.

AUTORISE le Maire à signer la convention susvisée et tout document utile à ce dossier.

Voies et réseaux

Répartition des charges d'entretien des routes départementales en traverse d'agglomération : convention avec le Département de la Charente-Maritime

Suite aux travaux de voirie réalisés rue du Midi et rue du Collège, nous avons eu la mauvaise surprise, lors de la demande du FCTVA, que ces travaux soient exclus car réalisés sur des routes départementales sans convention d'accord avec le Département.

Afin de clarifier ce qui est du domaine de compétence de la Commune et du domaine de compétence du Département, il a été demandé au Département une convention définissant la répartition des charges d'entretien des ouvrages, aménagements, équipements et réseaux situés dans l'emprise des routes départementales en traverse d'agglomération.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ACCEPTE la convention de répartition des charges d'entretien des routes départementales en traverse d'agglomération.

S'ENGAGE à prendre à sa charge les frais d'entretien qui lui incombent, selon les termes de l'article 5 de la convention.

AUTORISE le Maire à signer la convention susvisée et tout document utile à ce dossier.

Personnel

Mise en place du compte personnel de formation et modalités de prise en charge

Le Conseil est informé qu'un agent de la Commune a demandé à bénéficier du compte personnel de formation (CPF) dans le but d'une reconversion professionnelle.

Le compte personnel de formation se substitue au droit individuel à la formation (DIF). Il permet aux agents publics d'acquérir des droits à la formation, au regard du travail accompli, dans la limite de 150 heures, portés à 400 heures pour les agents de catégorie C dépourvus de qualifications. Un crédit d'heures supplémentaires est en outre attribué, dans la limite de 150 heures, à l'agent dont le projet d'évolution professionnelle vise à prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice de ses fonctions.

Les agents publics peuvent accéder à toute action de formation, hors celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées, ayant pour objet l'acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle ou le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre de son projet d'évolution professionnelle.

Le Conseil doit fixer les modalités de prise en charge des frais pédagogiques et des frais occasionnés par le déplacement des agents notamment en en fixant les plafonds.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ACCEPTE la mise en œuvre du compte personnel de formation.

FIXE la prise en charge des frais pédagogiques se rattachant à la formation suivie au titre du compte personnel d'activité de la façon suivante :

- plafonds horaire : 15 €/heure de formation

- plafonds par an et par agent : 2.250 €.

DIT que les frais occasionnés par le déplacement des agents lors de ces formations sont pris en charge conformément à la réglementation en vigueur.

DIT que les actions de formations suivantes seront prioritairement accordées au titre du Compte Personnel de Formation :

- les actions de formation visant à prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions
- la validation des acquis de l'expérience
- la préparation aux concours et examens
- les actions de formation en vue d'une reconversion professionnelle.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Intercommunalité

Syndicat Départemental de la Voirie : adhésion de nouveaux membres et modification des statuts

Le Conseil est informé que par délibération du 31 mars 2021, le Comité Syndical du Syndicat Départemental de la Voirie a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la modification des statuts devenue nécessaire à la mise en adéquation de son mode d'action et de fonctionnement auprès de ses membres.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE l'admission des nouveaux membres au Syndicat Départemental de la Voirie.

APPROUVE les modifications statutaires telles que votées par le Comité syndical et portant transformation de la structure en Syndicat mixte ouvert restreint.

SÉANCE DU 19 JUILLET 2021

Marchés Publics

Maison de santé pluridisciplinaire : lancement de la procédure de consultation pour la maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle l'importance du projet de création de la Maison de santé pluridisciplinaire qu'il souhaite mettre en œuvre rapidement et qui nécessite pour cela une consultation pour la maîtrise d'œuvre.

Ce projet a déjà été entamé par l'acquisition de la parcelle appartenant à Madame Bouquet.

Il rappelle que la Maison de santé sera implantée sur des parcelles en centre-bourg appartenant à la Commune, à l'angle de la rue Nationale et de la rue du Midi. Ce projet sera structurant pour le centre-bourg.

La mission dévolue au maître d'œuvre consistera en :

- l'élaboration du projet
- l'assistance à la passation des marchés publics de travaux
- le suivi et la réception des travaux.

Le montant estimé du marché de maîtrise d'œuvre n'excédant pas le seuil des marchés publics pour les services fixés à 214 000 € HT, la Commune peut opter pour la procédure adaptée sur compétences, références et moyens. Les candidats seront sélectionnés à partir d'un dossier qui permettra à la Commune d'estimer la capacité des candidats à répondre aux exigences de l'opération.

Les dossiers de candidatures seront réceptionnés par la Commune qui sélectionnera trois cabinets d'architectes suivant leurs références, leur degré d'expérience, les études déjà réalisées, les ressources humaines et matérielles, les compétences spécifiques.

Les trois cabinets retenus seront ensuite auditionnés pour présenter leur intention architecturale.

L'appel à candidature sera lancé la semaine prochaine mais comme la plupart des entreprises sont fermées au mois d'août, les cabinets intéressés par le projet auront jusqu'au 20 septembre pour candidater.

Une fois l'architecte choisi, les professionnels, qui sont associés au projet, pourront alors faire part de leurs besoins avec précision.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à lancer l'appel à candidatures d'architectes pour le projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire.

Travaux

Création d'un skate-park : demande de subvention au Département de la Charente-Maritime

Lors du vote du budget 2021, il a été décidé la création d'un skate-park qui se situera près de l'Espace Multi-Activités, complétant ainsi l'offre de loisirs destinée aux plus jeunes dans ce secteur regroupant les structures pour les enfants et leurs familles.

Les décisions du conseil municipal

Plusieurs devis ont été demandés tant pour la création de la plate-forme que pour les structures. Le Conseil sera amené à choisir les entreprises pour la réalisation de ces travaux ultérieurement.

L'acquisition et les travaux d'installation d'aires de jeux sont éligibles à une subvention du Département de la Charente-Maritime à hauteur de 25 % du montant HT.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

SOLLICITE auprès du Département de la Charente-Maritime une subvention pour la création d'un skate-park, dont le montant est estimé au total à 48.096 € HT.

DIT que les dépenses pour ces travaux sont inscrites au budget primitif de l'année 2021.

DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget principal, chapitre 13.

Finances

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022

Les normes budgétaires et comptables des collectivités locales et de leurs établissements publics administratifs, M14, M52, M71, M831 et M832, ont vocation à être remplacées par le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

Encouragée par Madame Hamon, notre Conseillère aux Décideurs Locaux auprès de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge, la Commune s'est portée candidate car, pendant cette période transitoire, les communes qui ont accepté de passer au référentiel M57 dès le 01/01/2022, seront accompagnées.

Des prérequis « techniques » sont à respecter pour être sélectionné comme préfigurateur du référentiel M57 en 2022 et notamment l'adoption d'une délibération à cette fin qui doit être prise au plus tard au 31/12/2021.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

AUTORISE la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Administration

Proposition de création d'une commission municipale des activités scolaires

Monsieur le Maire rappelle que comme demandé par Mesdames Louassier et Moizan et Messieurs Garraud et Tireau, il est proposé au Conseil de se prononcer sur la création d'une commission municipale des activités scolaires.

Monsieur Garraud intervient pour dire que ce n'est pas cet intitulé qui a été demandé mais une commission des affaires scolaires et périscolaires.

Monsieur le Maire retire alors ce point de l'ordre du jour qui sera proposé lors d'une prochaine séance du Conseil avec le bon intitulé.

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2021

Travaux

Création d'un skate-park : Choix des entreprises

Lors du vote du budget 2021, il a été décidé la création d'un skate-park qui se situera à proximité de l'Espace Multi-Activités, complétant ainsi l'offre de loisirs destinée aux plus jeunes dans ce secteur regroupant les structures pour les enfants et leurs familles.

Lors de la dernière séance du Conseil, une délibération a été prise pour demander une subvention au Département de la Charente-Maritime, en tenant compte des devis déjà reçus.

Aujourd'hui, il est proposé de choisir les entreprises pour la création du skate-park en considérant que le prix des matières premières flambe. Ainsi les entreprises ont révisé leurs devis. Il faut donc si on ne veut pas subir encore des augmentations, arrêter notre choix et valider les devis.

Pour la création de la plate-forme 3 entreprises ont été consultées. La dimension de la plate-forme en enrobé est de 450 m².

Pour le skate park, 4 entreprises ont été consultées qui ont présenté 2 modèles.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 15 voix pour et 2 abstentions (Mme Louassier et Mme Moizan), pour le choix de l'entreprise pour la fourniture et l'installation d'un skate-park, et avec 18 voix pour et 1 abstention (Mme Louassier) pour le choix de l'entreprise pour la création de la plate-forme, le Conseil Municipal,

ACCEPTE le devis de l'entreprise Agora Collectivités (17250 Saint-Porchaire) pour la fourniture et l'installation d'un skate-park pour un montant de 25.304,40 € TTC.

ACCEPTE le devis de l'entreprise Eurovia (17200 Royan) pour la création de la plate-forme du skate-park pour un montant de 23.103,00 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées à l'opération 231.

Finances

Décision modificative n° 2

1/ Skate-park : en fonction des décisions qui ont été prises au point précédent, les besoins en crédits supplémentaires pour la création du skate-park, sont les suivants :

→ coût prévisible :	plate-forme :	24.000 €
	modules :	26.000 €
		= 50.000 €
→ prévision au BP :	plate-forme :	14.500 €
	modules :	28.500 €
		= 43.000 €
⇒ ouverture de crédits à l'opération 231 :		+ 10.000 €

2/ Travaux sanitaires des terrains de boules

→ coût prévisible :	maçonnerie :	10.820 €
	électricité :	520 €
	plomberie :	2.000 €
		= 13.340 €
→ prévision au BP :		10.000 €
⇒ ouverture de crédit à l'opération 161 :		+ 3.500 €

3/ La loi de finances 2021 prévoit que les Communes doivent comptabiliser dans leur budget une provision pour créances douteuses à hauteur d'au moins 15 % des restes à recouvrer au 31/12 de l'année n-2.

Pour ce qui nous concerne, les restes à recouvrer au 31/12/2019 s'élèvent à 1.582,54 € (de 2013 à 2019). Il convient donc de provisionner à l'article 6817 au moins 15 % de cette somme, soit 238 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,
APPROUVE la décision modificative n° 2 suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses		
Article	libellé	montant
6817	dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	+ 240 €
678	autres charges	- 240 €

Section d'investissement

Dépenses		
Article	libellé	montant
2151	opération 231 - skate-park	+ 10.000 €
2135	opération 161 - terrains de boules	+ 3.500 €
020	dépenses imprévues	- 13.500 €

Défense incendie

Acquisition d'une partie de la parcelle ZP 142 appartenant à Monsieur Mounier Roland sise Les Racines (Village Le Gros Chêne) pour l'implantation d'un dispositif de défense extérieure contre l'incendie (DECI) : modification de la délibération du 25 janvier 2021

Lors de la séance du 25 janvier 2021, le Conseil s'était prononcé pour l'acquisition d'une partie de la parcelle ZP 142 (100 m²) appartenant à Monsieur Roland Mounier pour l'implantation d'un dispositif de défense extérieure contre l'incendie (DECI).

Monsieur Mounier est décédé le 1^{er} mai 2021.

Les héritiers sont favorables à poursuivre l'accord passé avec Monsieur Mounier. Cependant, lors du passage du géomètre, la configuration du terrain a rendu difficile de trouver 100 m² ; le bornage a alors abouti à une parcelle de 250 m² laissant aux héritiers 283 m². Les héritiers ont alors fait savoir à Monsieur le Maire que ce « reste » après division ne leur est d'aucune utilité (le Conseil est invité à consulter le plan joint à leur dossier). Monsieur le Maire leur a alors proposé que la Commune acquiert l'entièreté de la parcelle au prix de la division précédente, à savoir 2.500 €, ce qu'ils ont accepté.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,
ANNULE ET REMPLACE sa délibération n° 2021/03 du 25 janvier 2021 ainsi qu'il suit.

DÉCIDE d'acquérir la parcelle ZP 142 sise Les Racines, tel que définit sur le plan annexé, appartenant aux consorts Mounier, au prix de 2.500 €, pour l'implantation d'un dispositif de défense extérieure contre l'incendie (DECI) en la forme d'une bâche incendie de 60 m³.

Les décisions du conseil municipal

PRÉCISE que les frais relatifs au bornage et à la rédaction de cet acte seront à la charge de la Commune de Saint-Porchaire.

AUTORISE le Maire à intervenir pour la signature de cet acte qui sera rédigé par Maître Bonnet-Coirier, notaire à Tonnavy-Charente, chargé de la succession.

INDIQUE que les dépenses seront imputées au budget communal, opération 173.

Domaine et patrimoine

Renouvellement de la convention précaire de mise à disposition de la parcelle ZP 10 à Monsieur Jacques Chancellé

Renouvellement de la convention précaire de mise à disposition de la parcelle ZO 153 à Monsieur Jacques Chancellé

Comme chaque année, la Commune met à la disposition de Monsieur Jacques Chancellé 2 parcelles communales cadastrées ZP 10 au lieu-dit Les Grandes Renaudières d'une superficie de 23a 40ca et ZO 153 au lieu-dit Le Grand Pallet d'une superficie de 59a 94ca pour son activité agricole.

Les conventions en cours doivent être renouvelées pour la période du 29 septembre 2021 au 28 septembre 2022. Le loyer est payable à terme échu, soit au plus tard le 28 septembre 2022.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE le renouvellement de la convention avec Monsieur Jacques Chancellé pour la mise à disposition de la parcelle ZP 10 d'une superficie de 23a 40ca pour y exercer une activité agricole, pour une période d'un an du 29 septembre 2021 au 28 septembre 2022.

FIXE le loyer annuel à 16,39 €, en application de l'Indice National des Fermages 2021 : 106,48.

AUTORISE le Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

PRÉCISE que la recette correspondante sera constatée au budget communal chapitre 75.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE le renouvellement de la convention avec Monsieur Jacques Chancellé pour la mise à disposition de la parcelle ZO 153 d'une superficie de 59a 94ca pour y exercer une activité agricole, pour une période d'un an du 29 septembre 2021 au 28 septembre 2022.

FIXE le loyer annuel à 40,83 €, en application de l'Indice National des Fermages 2021 : 106,48.

AUTORISE le Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

PRÉCISE que la recette correspondante sera constatée au budget communal chapitre 75.

Personnel

Modification du tableau des effectifs

Cette année deux agents titulaires remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade supérieur. Il s'agit de passer du grade d'adjoint technique au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe.

Afin de permettre leur nomination, il convient de transformer leur grade actuel vers le nouveau grade.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

MODIFIE le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

grades	temps de travail	ancien effectif	nouvel effectif
Attaché	35h00	1	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{er} cl.	35h00	1	1
Adjoint administratif principal de 2 ^e cl.	35h00	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	35h00	2	2
Adjoint technique principal de 2^e classe	19h30	0	2
Adjoint technique	35h00	1	1
Adjoint technique	23h45	1	1
Adjoint technique	22h00	1	1
Adjoint technique	19h30	3	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^e cl.	13h15	1	1
Total des postes		12	12

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2021

Domaine et patrimoine

Cession des parcelles AW 353 et AW 354 (ancien dojo) à la SCI OYDA

En préambule, Monsieur le Maire rappelle que l'ancien dojo fait partie du domaine privé de la Commune et que de fait il peut être vendu.

Il informe le Conseil qu'il a été sollicité le 1^{er} juillet 2021 pour un rendez-vous par Monsieur Jérémy Oyhanto et Madame Malda Damaa, sans avoir plus d'information sur l'objet de leur demande d'entretien.

Lors de cet entretien, qui a eu lieu le 15 juillet 2021, ils se sont présentés comme étant chirurgiens-dentistes exerçant à Saintes ayant pour projet de s'implanter à Saint-Porchaire. Monsieur le Maire les a alors informés de notre projet de maison de santé pluridisciplinaire. Cependant, ils ont exprimé le souhait de ne pas intégrer la future maison de santé pluridisciplinaire au regard de l'importance de l'investissement financier pour leur matériel qu'ils ne souhaitent pas faire supporter à d'autres professionnels et surtout parce qu'ils souhaitent s'installer rapidement. Ils ont précisé avoir besoin d'un local d'environ 100m².

Monsieur le Maire leur a alors fait visiter l'ancien dojo qui correspond en surface parfaitement à ce qu'ils recherchent.

Monsieur le Maire précise que pour ce local, La Poste avait fait savoir qu'elle était intéressée pour déménager son activité distribution ; un projet de convention avait même été produit. Cependant, La Poste a renoncé à ce projet et a signé un nouveau bail de 3 ans pour leurs locaux actuels.

Après la visite de l'ancien dojo, Monsieur Oyhanto et Madame Damaa ont confirmé par écrit le 18 août 2021 leur souhait d'acquérir ce local et une réponse favorable de la Commune leur a été adressée le 24 août 2021.

Pour la vente de ce bien, qui appartient au domaine privé de la Commune, la consultation du service France Domaine n'est pas nécessaire puisque, comme le précise Monsieur Garraud, cette consultation n'est pas obligatoire pour les Communes de moins de 2.000 habitants, et non pas parce que le seuil est fixé à 180.000 €, ce seuil étant pour les acquisitions.

Monsieur le Maire précise que ces deux professionnels sont donc chirurgiens-dentistes et que Madame est spécialisée dans les soins dentaires pour les enfants. L'installation de professionnels de santé étant rare sur notre territoire, Monsieur le Maire a donc saisi cette opportunité afin de proposer ce service à la population qui s'inscrit dans le développement de la Commune. Il précise également que ce sont les professionnels de santé qui investissent à titre personnel.

Ce projet est proposé ce soir au Conseil car Monsieur Oyhanto et Madame Damaa avaient besoin de consulter leur banque et constituer une SCI ; nous avons eu la réponse définitive il y a quelques jours et la discussion sur le prix de vente a pu alors être engagée et a été fixée à 75.000 €, auxquels il convient de rajouter les frais de bornage et d'acte notarié à la charge des acquéreurs.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 14 voix pour (Mesdames MOIZAN, LOUASSIER et Messieurs GARRAUD et TIREAU n'ont pas pris part au vote), le Conseil Municipal,

CÈDE à la SCI OYDA, sise 40 rue de Laroche 17100 Saintes, les parcelles communales cadastrée AW 353 (superficie 48 m²) et AW 354 (superficie 407 m²) sises 28 rue Nationale, selon plan ci-annexé.

FIXE le prix de vente à 75.000 €.

DIT que les frais de bornage et les frais de rédaction de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE le Maire à intervenir pour la signature de cet acte et de tout document relatif à cette vente.

DIT que la recette en résultant sera constatée au budget communal, chapitre 024.

Personnel

Création d'un poste de chef de projet pour le programme Petites Villes de Demain

Comme déjà exposé lors de la séance du 7 juin 2021, les communes de Saint-Porchaire et de Pont-l'Abbé-d'Arnoult ont été retenues au titre du dispositif « Petites Villes de Demain ».

Afin de répondre au cadre du programme « Petites Villes de Demain » en matière de coordination du projet de revitalisation et aux conditions de co-financement posées par la Banque des Territoires, il est nécessaire de disposer d'une ingénierie de conduite de projet spécialisée.

C'est dans ce contexte que les communes de Saint-Porchaire et de Pont-l'Abbé-d'Arnoult doivent recruter un chef de projet (H/F) à temps complet (à raison de deux mi-temps), pour animer exclusivement le programme « Petites Villes de Demain ».

La fiche de poste et les modalités de recrutement ont été fixées conjointement par les deux communes. Le chef de projet au regard des missions transversales et de l'animation du projet de territoire sera placé sous l'autorité directe des deux maires et de leurs directrices générales des services.

Une convention tripartite sera signée entre les deux communes et le chef de projet.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

CRÉE un poste de chef de projet (H/F) non titulaire de catégorie A pour le programme « Petites Villes de Demain », à hauteur de 17,50/35^e.

DIT que le recrutement interviendra au plus tôt le 15 décembre 2021 et aura une durée allant jusqu'en mars 2026.

DIT que la rémunération sera calculée à raison de 17,50/35^e par référence au 6^e échelon du grade d'attaché.

SOLLICITE les financements du poste auprès des organismes financeurs.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents administratifs, juridiques ou comptables et notamment la convention tripartite à intervenir entre les deux communes et le chargé de projet.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012.

Les comptes rendus du Conseil Municipal sont consultables dans leur intégralité en mairie ou sur le site www.st-porchaire.fr rubrique vie municipale / comptes rendus des conseils municipaux.

Les décisions du conseil municipal



Mépris, désintérêt ou manque de volonté ? C'est la question que nous posons après 18 mois de mandat.

Le Conseil Municipal est le cœur de la démocratie représentative d'une commune. Symbole de proximité, il ne devrait pas se résumer à une simple chambre d'enregistrement des décisions prises par le maire seul.

Nous réclamons depuis le début du mandat, sans succès, la mise en place de commissions, permanentes ou temporaires, qui permettraient que de vrais débats aient lieu et que des projets soient réellement étudiés.

Les travaux de l'école primaire, reportés d'année en année et de budget en budget, engendrent des problèmes de sécurité, de bien-être et de santé. On pourrait presque en conclure que les élèves de Saint-Porchaire ne méritent pas l'attention de la Commune.

Les personnes âgées ou à mobilité réduite ne bénéficient d'aucun mobilier urbain à la mesure de leurs besoins : quelques bancs sont-ils si difficiles à installer ?

Quant aux enjeux cruciaux autour de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, les habitants font le constat que la commune ne soutient aucun projet innovant dans ce domaine.

Par ailleurs, le dossier de construction d'une Maison Pluridisciplinaire de Santé a toute notre attention.

Mais en l'absence d'une commission composée d'élus et de professionnels de santé (que nous avons demandée), nous sommes tenus à l'écart de ce projet.

Exemple : le 24 août 2021, au nom de la Commune et sans que le Conseil Municipal soit consulté ni informé, le maire a proposé à des dentistes de leur vendre l'ancien dojo. Sachant que ce bâtiment avait également été demandé pour y installer une épicerie en circuit court, et qu'un projet de maison médicale est en cours, n'y a-t-il pas là incohérence ?

Une concertation permettrait un plan d'aménagement cohérent de la commune, notamment en ce qui concerne l'affectation de bâtiments communaux vides : maison Pierre Loti, acquise depuis quelques décennies, et plus récemment l'Ecritoire. Mais ceux qui ont des idées sur la question sont priés de ne pas s'exprimer...

Pour nous contacter : agirensemblepourSP@gmail.com
Facebook : @AgirEnsemblepourSP
Téléphone : 06 51 93 68 78

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année, entourés de ceux que vous aimez.

Nadège LOUASSIER, Patrick GARRAUD,
Claire MOIZAN, Daniel TIREAU

ÉLECTIONS



En 2022 auront lieu les élections présidentielles et législatives.

Dorénavant, il est possible de s'inscrire sur la liste électorale au plus tard le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin. La demande d'inscription sur la liste électorale devra donc être faite en mairie au plus tard le vendredi 4 mars 2022 pour les présidentielles

et le vendredi 6 mai 2022 pour les législatives.

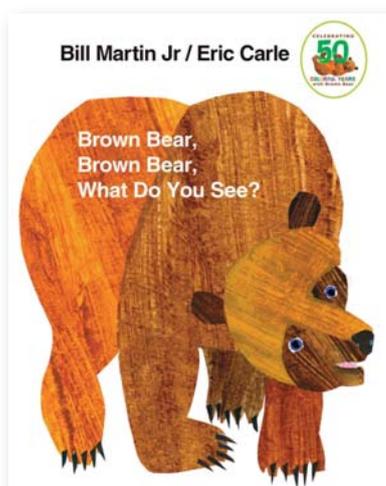
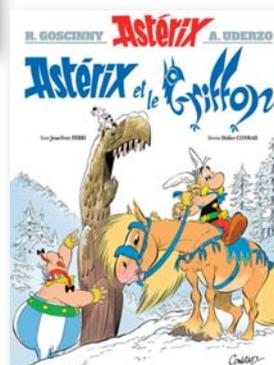
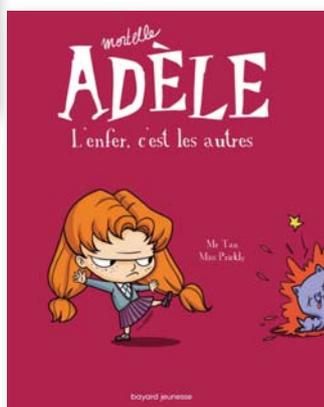
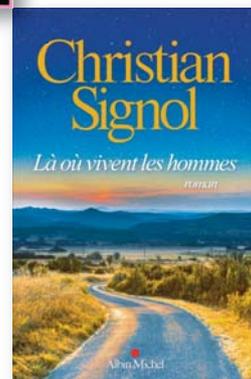
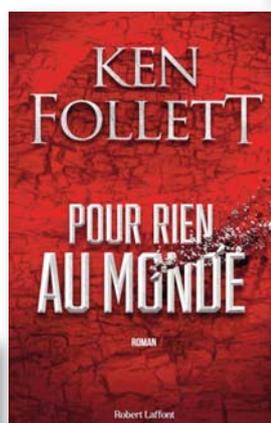
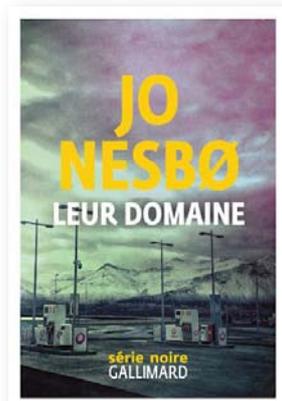
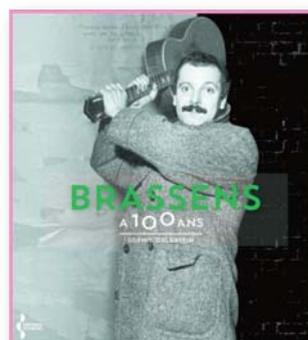
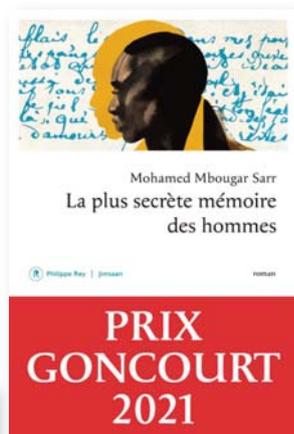
Pour s'inscrire sur la liste électorale, il faut compléter le formulaire cerfa 12669*02 (disponible en mairie ou téléchargeable sur le site service-public.fr), et présenter un justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport) et un justificatif de domicile.



Bibliothèque

Les bénévoles de la bibliothèque municipale sont heureuses de vous faire part des nouvelles acquisitions :

- des ouvrages de fiction, romans et policiers pour les adultes qui constituent une grosse partie de nos lecteurs
- des biographies et des documentaires relatifs aux sujets d'actualité
- des livres destinés à un jeune public parmi lesquels une série de mangas.



Par ailleurs, l'accueil des classes de maternelle a repris avec un moment lecture à voix haute (y compris une petite dose d'histoires racontées en anglais) et chaque enfant repart avec un livre.

Nous rappelons, d'autre part, que le SLEM (Service de Livraison Express Mensuel) permet d'obtenir le prêt par la médiathèque départementale de documents choisis dans un large catalogue.

L'accès à ce catalogue est possible depuis votre ordinateur personnel à l'adresse suivante :

<https://md17.charente-maritime.fr/>

Quand vous avez fait votre choix, il vous suffit de vous adresser à la bibliothèque municipale pour la demande de réservation.

Bonne lecture.

Travaux de voirie dans nos villages



Dans le cadre de son programme annuel, l'équipe municipale poursuit son action d'aménagement, d'entretien et de réparation de la voirie communautaire des villages et du bourg. Ceux-ci ont été réalisés à plusieurs endroits :

à **Torfou**, les rues de la Garenne, des Chênes Verts et du Plantis ont bénéficié d'un reprofilage de la chaussée et de l'application d'un enduit bicouche pré-gravillonné dioritique ;

à **la Cussonnerie**, outre la réfection de la chaussée devant la ferme, c'est l'aménagement d'un caniveau qui a été réalisé. **Les Boursiquots** : la partie très endommagée de la rue a été refaite.

À **Pilauzin**, la rue de la Grande Ouche a été reprise en partie, permettant ainsi la gestion des eaux pluviales. La route dite « des cabanes » a également bénéficié d'un reprofilage et d'un léger élargissement pour une meilleure fluidité. Enfin, au **Gros Chêne**, la rue de la Source a également fait peau neuve pour le bien être des usagers.



Torfou



La Cussonnerie



Ralentis ! Ta ville n'est pas un circuit !

La lutte contre les vitesses excessives dans le bourg et les villages est également une priorité que s'est donnée l'équipe municipale au cours de ce mandat.

Pour lutter contre les comportements irresponsables et parfois meurtriers, une étude a été demandée à la Direction des infrastructures du Département, afin de déterminer si la réalisation d'aménagements tels que radar, ralentisseur, chicane etc. est nécessaire.

L'agence de Saint-Jean-d'Angely a procédé, sur une période de 9 jours du 21/09/2021 au 29/09/2021, à une mesure de la vitesse sur les routes départementales n°237, 122, 216E1 et 216.

Les résultats sont les suivants :

- RD n°237 (sortie vers Les Essards), le trafic est de 751 véhicules par jour et une vitesse moyenne de 54,9 km/h.
- RD n° 122 (sortie vers la Roche-Courbon), le trafic est de 743 véhicules par jour et une vitesse moyenne de 52,8 km/h.
- RD n°216E1 (sortie vers Plassay), le trafic est de 770 véhicules par jour et une vitesse moyenne de 48,5 km/h.
- RD n° 216 (sortie vers la Queue du Marais), le trafic est de 460 véhicules par jour et une vitesse moyenne de 50,4 km/h.

La conclusion de cette analyse indique qu'un aménagement de modération de la vitesse sur ces axes n'est pas pertinent.

Campagne d'élagage dans le cadre du déploiement de la fibre optique

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire, les propriétaires ont l'obligation de réaliser un élagage de leurs plantations à proximité des lignes de communications aériennes.

En effet, il est indispensable que cet élagage soit réalisé afin d'assurer le bon déploiement de la fibre optique et un futur bon fonctionnement des services de téléphone et d'internet sur la commune.

Un courrier va être envoyé par Charente-Maritime Très Haut Débit, établissement assurant le déploiement de la fibre optique sur le département, aux propriétaires concernés. Ils auront 45 jours pour répondre et 3 mois pour faire l'élagage attendu.

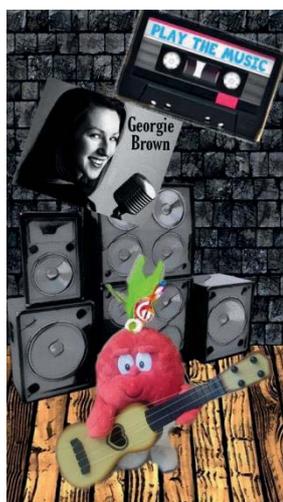
Pourquoi élaguer ?

Les plantations situées à proximité des réseaux de communication aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement, voire une interruption des services de téléphone et d'internet.

Le frottement et la chute des branches peuvent ainsi provoquer des coupures aux conséquences graves en cas d'urgence : personnes dépendantes isolées, télétransmission coupées, alarmes inactives, etc.

Marchés Semi-Nocturnes

Les marchés semi-nocturnes ont eu lieu en juillet et ont connu un franc succès ! De 20 à 30 exposants locaux, selon les dates, y ont participé et une moyenne de 250 visiteurs par marché sont venus découvrir, acheter, déguster, chanter et danser sur les différents rythmes proposés... Malheureusement, vu le contexte sanitaire, les marchés de septembre ont dû être annulés.



Nous vous donnons donc rendez-vous l'été prochain pour retrouver ces moments festifs et conviviaux !
Merci encore aux artistes de la commune : Georgie Brown et l'association Fête du Bruit pour leur participation.

Urbanisme



À partir du 01/01/2022, outre le dépôt « papier » de vos dossiers d'urbanisme en mairie, vous pourrez déposer votre dossier en ligne via le guichet numérique accessible au lien suivant : <https://guichetunique.geosphere.fr/charente-arnoult>

Cette procédure dématérialisée concerne les demandes de permis de construire, déclarations préalable, certificats d'urbanisme et permis d'aménager.

Un problème de connexion ? Vous pouvez contacter le service urbanisme de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge au 05.46.95.47.95.

⇒ **L'application du droit des sols mutualisée : comment ça marche ?**

La réception des demandes d'urbanisme : Mairie

Les mairies des 18 communes adhérentes au service d'instruction de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge réceptionnent les demandes d'autorisation d'urbanisme pour les projets situés sur leur territoire. Elles transmettent ensuite ces demandes au service urbanisme de la Communauté de Communes. La procédure d'enregistrement est dématérialisée, via un logiciel commun qui a été mis en place à cet effet.

L'instruction : Service urbanisme de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge

Les instructeurs du service urbanisme analysent la conformité des demandes avec les documents d'urbanisme en vigueur dans la commune concernée (Plan Local d'Urbanisme), et proposent un avis (favorable ou défavorable) sur le projet, qui est ensuite soumis à la décision du maire de la commune concernée.

La décision : Le Maire

Le maire de la commune concernée garde son pouvoir de validation des actes d'urbanisme. Le service urbanisme apporte son expertise aux communes mais n'est pas décisionnaire.

⇒ **Quels travaux ou projets nécessitent une demande d'urbanisme ?**

Je construis :

- Une maison individuelle
- Une extension de maison individuelle
- Un garage
- Un car port
- Un abri de jardin
- Un immeuble de logements collectifs
- Une autre construction (commerce, service, industrie...)

Je fais des travaux dans une maison individuelle :

- Installation de nouvelles menuiseries / remplacement d'anciennes menuiseries pour un modèle différent (porte d'entrée, porte de garage, fenêtres, châssis de toitures...)
- Aménagement d'une véranda
- Réfection de toiture
- Pose de panneaux photovoltaïques
- Réfection de façade
- Aménagement de combles
- Isolation par l'extérieur

Je fais des travaux sur immeuble :

- Installation de nouvelles menuiseries / remplacement d'anciennes menuiseries pour un modèle différent (porte d'entrée, porte de garage, fenêtres, châssis de toitures...)
- Réfection de toiture
- Pose de panneaux photovoltaïques
- Réfection de façade
- Aménagement de combles
- Isolation par l'extérieur

J'aménage les abords de mon terrain :

- Édification d'une clôture
- Pose d'un portail ou d'un portillon
- Construction d'un mur de soutènement
- Aménagement d'une terrasse
- Installation d'une piscine hors-sol
- Construction d'une piscine enterrée
- Installation d'une serre

J'installe un commerce :

- Réfection d'une vitrine
- Installation d'un store banne

J'aménage un lotissement :

- Division parcellaire
- Création d'un lotissement



Informations municipales



Octobre rose 2021





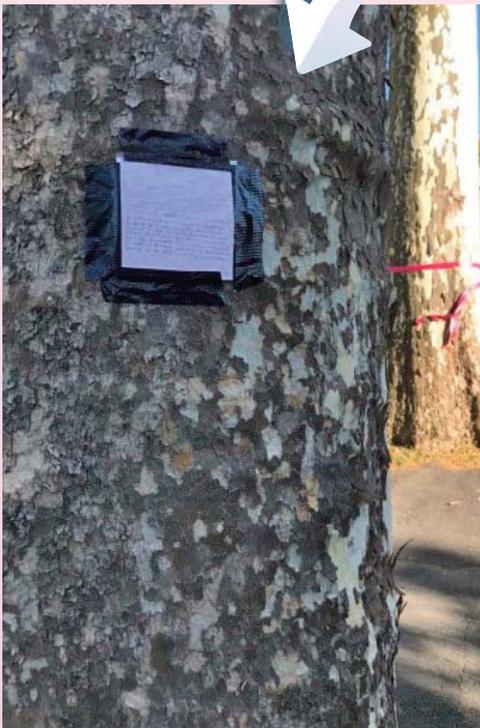
Octobre Rose est un mois d'entraide, d'informations et de lutte contre les cancers féminins (cancer de l'utérus et du sein).

Le symbole de cette opération est le ruban rose, emblème solidaire mondialement connu et reconnu de tous.

Cette année, la commission Animation locale s'est mobilisée en parant le bourg de rose, en fournissant un kit à chaque commerçant du bourg, composé de guirlandes et de papillons et en proposant aux habitants du bourg de décorer leurs fenêtres et/ou portes de maison en rose. La mosaïque, page précédente, reflète l'ambiance du bourg tout au long du mois d'octobre. La municipalité remercie tous ceux qui ont participé, même symboliquement.

Petite anecdote !

Voici un poème qui a pris la place d'un ruban rose volé sur un platane...



Le ruban

Il était un ruban accroché à un arbre
Un satin rose saumon au satin agréable
Le voleur est passé et alors j'ai pleuré.
Le nœud était si beau à ce tronc attaché
Avec les deux boucles et les galons pendant
Tirer sur l'une d'entre elles ne prenait pas de temps
Et le nœud est parti mais son galon aussi
Il était très joli dans la verte prairie
À l'ombre des grands arbres à côté du Bruant.
Le voleur a tout pris et n'a pas mis longtemps.
La beauté de ce rose au milieu de nulle-part
Marquait l'entrée de ronde d'un chemin de rempart
Alignés de platanes aux allures ancestrales
Vous êtes transportés dans un lieu magistral
Le ruban et le nœud sont toujours dans nos cœurs
Souriez de ce mot, amusez-vous lecteur.

PB

La cérémonie du 11 Novembre



Comme chaque année, la commémoration de l'Armistice du 11 Novembre 1918 a été célébrée en présence des représentants des anciens combattants, de nombreux militaires, gendarmes, pompiers, conseillers municipaux et habitants.

Cette cérémonie a été suivie du traditionnel vin d'honneur.

Repas des Anciens



Depuis de nombreuses années, nous accueillons nos Anciens le 3^e dimanche du mois d'octobre pour un repas festif et convivial.

Cette manifestation avait été annulée en 2020 en raison de la crise sanitaire du covid-19.

Cette année, en application des nouvelles mesures réglementaires sanitaires définies par le Gouvernement, pass-sanitaire obligatoire car la salle des fêtes est un lieu clos, il a été décidé d'organiser ce repas exceptionnellement le dimanche 28 novembre 2021.

Ainsi, comme chaque année, les personnes âgées de 70 ans et plus ont été invitées par la municipalité pour le traditionnel « Repas des Anciens ».

110 convives ont pu apprécier le repas préparé par le traiteur

Philippe Gault. L'après-midi s'est déroulé au son de l'orchestre de Max Lévêque.

Nous sommes heureux d'avoir pu à nouveau organiser ce moment convivial qui a permis à tous de se retrouver dans la joie et la bonne humeur.

Fête du Vin d'Alsace et de la Choucroute

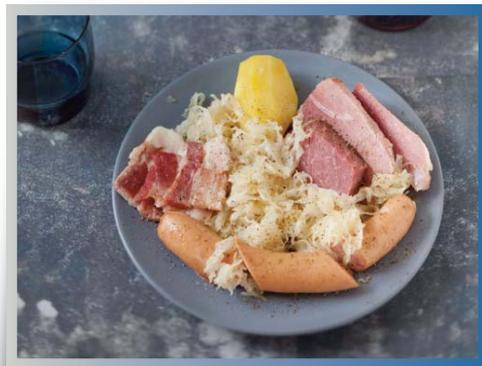
C'est tout au long du week-end des 6 et 7 novembre derniers qu'a eu lieu la toute dernière édition de la Fête du Vin d'Alsace et de la Choucroute, organisée par la Commune et le Comité des Fêtes. Après l'annulation de ces festivités l'année dernière en raison du contexte sanitaire, il était heureux de se retrouver autour de cette manifestation qui a de nouveau rencontré un grand succès.

Nous avons accueilli les viticulteurs de Soultzmatt, toujours les mêmes depuis de nombreuses années, ainsi que le traiteur de Soultzmatt, Dominique Bieth, chargé de la restauration.

Comme d'habitude, chacun a pu profiter des plats traditionnels alsaciens sur place ou à emporter et découvrir ou redécouvrir des vins de qualité (à consommer avec modération).

C'est donc dans une ambiance festive, conviviale et très amicale que le week-end s'est déroulé.

Depuis la concrétisation de notre jumelage, l'amitié est une valeur et une constante qui prédomine et perdure. C'est cette amitié réciproque qui fait la force des relations qui se sont instituées entre nos communes de Soultzmatt et de Saint-Porchaire.



Une première à Saint-Porchaire

Afin de célébrer la naissance de chaque enfant Saint-Porchois, l'équipe municipale a instauré l'opération « une naissance, un arbre ».

C'est offrir la possibilité de parrainer un jeune arbre, symbole de vie, que l'enfant verra grandir en même temps que lui. La cérémonie de plantation de l'arbre a eu lieu le samedi 27 novembre

2021, derrière l'espace multi-activités. Sur les treize naissances déclarées pour l'année 2020, 6 familles ont choisi l'option « domicile », 4 l'option espace public, 2 ne résident plus sur la commune et 1 famille n'a pas souhaité adhérer à l'opération.

À l'issue de la plantation sur le terrain communal, élus, parents et enfants se sont retrouvés à la mairie pour la remise du certificat de parrainage. La cérémonie s'est terminée par un pot de l'amitié.

Une belle opération que la mairie va renouveler l'année prochaine et qui concernera les enfants nés en 2021.



Autres informations

Nouveau à Saint-Porchaire

Aurélie Dieu, diplômée depuis plus de 10 ans, a ouvert son onglerie « Beautifulnails » au 73 rue Nationale. C'est avec passion qu'elle embellira vos ongles de mains et de pieds. Sur rendez-vous uniquement du lundi au vendredi de 9 h à 18 h au 06 89 60 45 68.



Alain Gensse, nouveau résident de Saint-Porchaire, consultant indépendant en immobilier du réseau national megAgence.

Son expérience professionnelle associée à l'expertise megAgence, permettent de satisfaire vos projets immobiliers.

Dans le respect des « codes d'éthique » établis par le réseau, Alain Gensse s'engage de manière transparente, à vous tenir au courant de toutes les démarches qu'il engagerait dans le cadre des mandats que vous lui confierez.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à le contacter !

Mail :

alain.gensse@megagence.com

Tél. : 06.47.84.92.40.

Installée à Saintes depuis de nombreuses années, l'agence immobilière Synthèse Gestion vous accueille désormais à Saint-Porchaire au 5 rue Pierre Loti.

Tél : 05 46 97 33 50

www.synthese-gestion.com.



Le golf du château de la Vallade



Depuis 2004, peut-être ne le saviez-vous pas, vous disposez d'un terrain de golf ouvert à tous sur notre territoire.

Il n'existe que dix parcours installés en Charente-Maritime, ce qui est fort peu compte tenu de la qualité de destination touristique de notre région.

L'idée qui a présidé à l'implantation de cette structure était, à l'origine, de pouvoir faire bénéficier les jeunes (école communale et collège) d'un accès à cette discipline sportive sous le contrôle d'un enseignant diplômé.

L'association sportive du golf de la Vallade s'est donc rattachée à la Fédération Française de Golf et peut à ce titre gérer des compétitions reconnues au niveau national et dispenser un enseignement conforme aux normes fédérales.

Venez pousser la porte...

Pour 2020 et 2021, contrairement à la plupart des activités

sportives, nous avons eu la chance, pendant cette période touchée par la COVID-19, de pouvoir accueillir, avec son lot de contraintes bien évidemment, nos joueurs habituels et pas mal de curieux en demande de plein air.

Nous avons pu recevoir quelques belles épreuves, au cours de cette période, qui se sont déroulées dans des conditions parfaitement normales et ont donné lieu à des remises de prix festives.

Depuis le mois de mai, nous avons pu rouvrir notre restaurant (tous les midis, mardi exclu, et également les vendredis et samedis soirs). Celui-ci n'est pas réservé qu'aux seuls joueurs et il fait partie des rares tables ouvertes sur notre ville.

Pour ceux qui souhaiteraient des informations plus concrètes, vous pouvez vous connecter sur notre site :

golfdelavallade.com avec le lien sur notre Facebook où vous pourrez découvrir en image les quelques événements de notre année écoulée.

La Banque Alimentaire

L'association Solcanpo (Solidarité du Canton de Saint-Porchaire) œuvre depuis de nombreuses années pour la Banque Alimentaire et se fait ainsi au plan local le relais du Centre départemental de la Banque Alimentaire situé à Périgny.

C'est Lucette Bouffard, présidente de l'association, entourée de 45 bénévoles, qui œuvre au service des plus démunis (à ce jour, 130 bénéficiaires répartis sur notre canton).

La Commune de Saint-Porchaire soutient cette association en mettant gratuitement des locaux à disposition, ou encore en fournissant gratuitement les fournitures administratives et les photocopies. Les autres communes du canton assurent quant à elles une aide financière et la Communauté de Communes Cœur de Saintonge participant pour sa part avec la mise à disposition d'un véhicule pour le transport des denrées alimentaires ou encore par la prise en charge des frais téléphoniques.

Tous les habitants du canton peuvent bénéficier de cette solidarité sous conditions de ressources. Pour les connaître, il convient de s'adresser à la mairie du lieu de domicile où un dossier sous couvert de confidentialité vous sera remis.

Outre les denrées alimentaires récoltées lors des collectes nationales, l'association Solcanpo remercie toutes les personnes qui lui apportent leur soutien en effectuant des dons tout au long de l'année.

Solcanpo - 83 rue Nationale 17250 Saint-Porchaire - Tél : 05 46 92 30.93.

Recherche éleveur ou propriétaires d'animaux pour pâturage



Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine est engagé dans la préservation des espaces naturels rares et menacés des communes de Saint-Porchaire et Romegoux. Afin de préserver les pelouses sèches et les prairies naturelles de la

vallée du Bruant, le Conservatoire recherche une personne intéressée pour faire pâturer des animaux sur deux secteurs. Le pâturage permettant un bon entretien des milieux naturels.

- Romegoux, lieu-dit « Groie des Bertins » : 1,1 ha de pelouse rase.
- Saint Porchaire, lieu-dit « Moulin des Vignes » : 3,4 ha de pelouse rase et sous-bois.

Si vous êtes intéressés merci de contacter M^{me} Vallée au 06 29 25 65 54

ou à l'adresse vallee@cren-poitou-charentes.org afin de récupérer la note de présentation des parcelles.

Transport vers la déchetterie

Tout chargement dans les remorques doit être convenablement arrimé, il en va de votre sécurité et de celle des autres usagers de la route mais également du respect de l'environnement en évitant que des détritres, quels qu'ils soient, jonchent les abords des routes.

Il est rappelé qu'abandonner des déchets sur la voie publique à partir d'un véhicule peut être sanctionné par une amende.

Ordures ménagères et tri

Les conteneurs et les sacs jaunes doivent être sortis la veille au soir du jour du ramassage (pour la majorité de la Commune de Saint-Porchaire, sortir les conteneurs le jeudi soir pour le ramassage du vendredi matin) et être rentrés après le ramassage. Il est interdit de laisser son conteneur sur la voie publique.

ZÉRO LES GESTES DÉCHET cyclad

640 kg

de déchets par an et par personne...
(ordures ménagères, recyclables, déchetteries)

Il est temps d'agir !



J'utilise **panier, cabas, tote bag, boîtes, bocaux et sacs à vrac** pour les courses

1



J'utilise **gourdes et carafes** pour boire l'eau du robinet

2



Je préfère **vinaigre blanc, bicarbonate et savon noir** pour le ménage

3



Je privilégie **lingettes lavables, shampoing solide et savon** pour se laver

4



J'achète d'**occasion, répare, loue, vend et donne**

5



Je fais des cadeaux **dématérialisés ou zéro déchet**

6



Je choisis des appareils **sans piles ou à piles rechargeables**

7



Je pose un **STOP PUB** sur la boîte aux lettres

8



Je fais une **liste de courses et cuisine les restes**

9



Je refuse la **vaisselle jetable**

10



LES +
Je composte ou trie les **biodéchets**

Je trie **tous les emballages**



Le handicap neuro-cognitif a pour caractéristique de ne pas se voir.

Si la maladie d'Alzheimer ne laisse pas indifférents, il est souvent difficile pour les personnes concernées directement d'exprimer leur empathie. Ce que propose France Alzheimer et maladies apparentées c'est justement le moyen de le faire. Comment ? En portant et en faisant connaître notre symbole dédié à la solidarité envers la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées. C'est une manière délicate de dire aux personnes malades « **oui je te comprends et te respecte dans ta dignité humaine** ».

Il est fondamental de permettre aux personnes malades et à leurs proches de ne pas abandonner l'espace public et de continuer à mener leurs activités, entourés de personnes attentives et rassurantes.

Exprimons notre solidarité envers les personnes concernées par cette maladie.

Faites un don à l'association départementale :



France Alzheimer Charente Maritime

116, cours Paul Doumer à Saintes

Tél : 05 46 92 25 18

Email : francealzheimer17@gmail.com

Site internet : [www.francealzheimer.org /charentemaritime/](http://www.francealzheimer.org/charentemaritime/)

Notre association est présente pour l'accueil, l'écoute, le soutien et l'information des familles touchées par cette maladie et maladies apparentées. Elle propose diverses actions : formation des aidants, groupe de parole, entretiens individuels, halte relais®, relaxation, art thérapie, musicothérapie, etc. **sur les différents secteurs du département.**

N'hésitez pas à nous contacter !

P.S. : Les dons et cotisations sont déductibles des impôts sur le revenu à hauteur de 66% puisque France Alzheimer est reconnue d'utilité publique.



L'ÉTÉ DU



Une centaine de jeunes a profité d'activités variées tout au long de l'été et d'un accueil sur les 4 locaux jeunes du territoire (Beurlay, Soulignonnes, Ste Gemme et St Porchaire)

Des stages:

Surf, sauvetage côtier, BMX, aéromodélisme, voile parkour billard, cuisine, permis B



Des sorties:

Accrobranche, paddle, trampoline parc, aqualand, baignade, rencontre interjeunes, téléski nautique, vélos...



Des soirées:

Loup garou, théâtre de rue, Luna Park



Des séjours:

Raid mob citoyen pour passer le permis AM (conduite avec l'auto école et séjour en scooter électrique sur les routes du département)...



Et séjour NATURE ET SPORT dans le cadre des VACANCES APPRENANTES: Découverte de la région autour de La Bourboule, activités de plein air et visite du parc Vulcania

Des sorties en familles:

Planète sauvage, parc aquatique et paddle



Le secteur jeunesse accueille les 11-17 ans tout au long de l'année pour des activités de loisirs le mercredi et les vacances mais également pour des ateliers de découverte (sport, culture, arts plastiques, nature), de prévention (sécurité routière, santé, citoyenneté), de l'aide aux devoirs...

Retrouvez nous sur  et au 05 46 95 47 93 - 06 23 28 04 15
secteurjeunesse@coeurdesaintonge.fr
Place Bézier- BP23 - 17250 St Porchaire



AMICOUR (les amis du château de la Roche-Courbon)



Comme toutes les associations, AMICOUR a mis ses projets en sommeil pendant la période liée aux restrictions sanitaires. Inutile de s'appesantir sur le passé, et fonçons gaiement vers l'avenir.

En juin, la journée médiévale a permis à tous les membres et les bénévoles de se retrouver.

De la reconstitution historique d'un campement militaire médiéval, d'un marché du Moyen Âge jusqu'aux combats à pied et aux tournois, tout a enchanté les nombreux visiteurs.

Il suffisait de faire quelques pas pour admirer la démarche nonchalante des oies, les lanceurs de haches et les différents ateliers.

La course nature s'est déroulée les 23 et 24 octobre et a permis à plus d'un millier de passionnés de courir en milieu naturel sur les sentiers et les chemins du domaine. Traverser en courant ou en marchant la forêt millénaire en ayant peut-être une pensée pour les hommes de Neandertal ayant vécu dans cet endroit il y a plus de 50 000 ans, leur a sans doute permis d'en apprécier la beauté et l'authenticité. Ils et elles reviendront l'an prochain, c'est certain.

À la parution de cet article, **l'assemblée générale** aura eu lieu puisque programmée pour le 20 novembre. Les détails vous seront communiqués dans le prochain bulletin.

En 2022, les activités reprendront normalement.

La manifestation des vœux aura lieu en janvier. Elle permettra cette année de compter parmi les invités les artisans et commerçants de la commune. Nous fêterons donc le Nouvel An, et cette période qui se situe entre le solstice d'hiver et l'équinoxe de printemps. Ce sera la fête du renouveau, et de l'espoir de jours meilleurs.

Une seule soirée contée sera planifiée dans la Grange avec des récits imaginaires de genre littéraire de Jean de la Fontaine (projet). Le brillant maniement des vers et la visée morale des textes de ses fables ont éclipsé les contes un peu libertins publiés entre 1665 et 1674. Une belle soirée en perspective.

Site en scène : une nouvelle pièce de théâtre est programmée avec l'aide financière du Conseil Départemental. La suite de la trilogie de Pagnol, Fanny, est à l'étude. Interprétée par la même troupe, les acteurs nous emmèneront sur le vieux port de Marseille au cœur d'une aventure amoureuse haute en couleur.

Travaux réalisés par les bénévoles :

Le parcours préhistozen, régulièrement vandalisé, a demandé de sérieuses interventions pour sa remise en état. Une partie de la rive du Bruant a été nettoyée et défrichée par plusieurs homo-sapiens courageux. Philippe Huet a créé et installé des animaux et des personnages en bois qui donnent au parcours un intérêt supplémentaire.

Le pont des chasseurs. L'ancien passage devenu dangereux a été remplacé par un nouveau pont réalisé par une équipe de bénévoles d'AMICOUR qui n'a pas ménagé ses efforts.

Les nouveaux tilleuls se développent normalement. Leur port majestueux et leurs feuilles caduques vert foncé en forme de cœur renversé vont redonner à cet espace toute l'élégance et la splendeur du site.

Les bénévoles : C'est toujours la même petite équipe qui s'active, mais comme l'a dit l'un d'entre eux « on ne rajeunit pas, on voudrait bien voir des jeunes ».

Alors, mes amis (es), qu'on se le dise, lancez-vous, rejoignez notre association. Si vous êtes adhérents à AMICOUR, vous bénéficiez, sans limites, de la visite gratuite du site ainsi que des réductions pour les animations.

W. Weber, président d'amicour

C. Chevalier, vice-président

Les associations

L'APE (Association des Parents d'Élèves et amis de l'école publique)

Une nouvelle année scolaire commence pour nos enfants et l'APE répondra de nouveau présente. Nous avons dans l'optique, avec notre bureau – Clarice Païs Vieira (présidente), Sarah Marteau (trésorière), Laure Piquereau (Trésorière adjointe), et Morgane Doyen (secrétaire) – de récolter des fonds pour les activités des enfants et qu'ils puissent s'épanouir malgré la crise sanitaire.

Dans l'optique de faire toujours mieux (l'année dernière, nous avons reversé aux écoles 3 720 € pour l'école élémentaire et 1 770 € pour l'école maternelle, soit 30 € par élève), nous avons programmé de nouvelles manifestations gourmandes et conviviales.

Voici notre calendrier de l'avent pour l'année 2021-2022 :

- une vente de gateaux « Gatokilo » en début d'année scolaire,
- une vente de sapins de Noël – livraison le 10 décembre 2021,
- une vente de saucissons pour les fêtes de fin d'année,
- une vente de chocolats pour Pâques,
- une vente de fleurs et bulbes au printemps,
- une vente de gateaux,
- notre indémodable vide-grenier et bourse à l'enfance du printemps,
- une vente de saucissons avant l'été,
- notre tombola de fin d'année scolaire.

Toutes ces manifestations permettent à vos enfants de profiter de superbes sorties ou de nouveaux matériels high tech. Et tout cela grâce à l'enthousiasme des différents membres actifs de l'association et des parents volontaires, dynamiques et souriants.

A très vite pour de nouvelles aventures !

Projet Coccinelle

Nous avons tous des cartouches d'encre vides à la maison que nous ne savons pas où jeter correctement.

« Madame Coccinelle » collecte les cartouches d'encre vides des imprimantes jet d'encre pour les recycler et les reconditionner (quand cela est possible). C'est écolo et en plus ça rapporte 40 € minimum aux écoles à chaque envoi.

La collecte de 2020-2021 a permis de récolter 94 €.

Dépêchez-vous de déposer vos cartouches vides dans l'un des points de collecte à votre disposition dans la commune : à la Communauté de communes et à la mairie.

Nous ne collectons pas les toners.

Toute l'équipe de l'APE vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles manifestations !

Pour nous contacter : APE au 07 68 40 43 71 – ape.stporchaire17250@gmail.com ou par l'intermédiaire des enseignants.

Retrouvez-nous aussi sur Facebook : « APE de Saint-Porchaire ».





Quelques nouvelles d'Équiflétrie...

Rappel :

Lors des randonnées ou lors de l'apprentissage des jeunes chevaux en extérieur, nous empruntons régulièrement les routes du village. Vous êtes nombreux à apprécier notre passage et à respecter certaines règles qui nous permettent de ne pas nous mettre en danger sur notre monture et

nous vous en remercions.

Merci d'être vigilant dans la rue Pierre Loti (« route du Château ») car vous risquez d'y rencontrer des chevaux et leurs cavaliers, des véhicules transportant des équidés et des poids lourds qui manœuvrent pour nous livrer tout ce

dont nous avons besoin pour nos chers protégés. *Savez-vous qu'un cavalier et son cheval qui empruntent une route ou toutes voies de circulation sont considérés comme un véhicule ?*



Voici quelques règles du code de la route à respecter aussi bien par le cavalier que par le véhicule :

- Il est autorisé sur une chaussée de circuler de front à deux chevaux.
- Les conducteurs souhaitant dépasser un cavalier et son cheval doivent respecter une distance de sécurité de 1 m en agglomération et 1,50 m hors agglomération.

Il convient de ralentir lorsqu'on croise ou double un cavalier et son cheval et cette obligation est mentionnée par le code de la route. Si le conduc-

teur ne ralentit pas, il s'expose à une amende de quatrième classe ! Le conducteur ne doit pas klaxonner ou faire « rugir » son moteur pour ne pas effrayer l'animal et mettre en danger son cavalier, il ne doit pas éblouir l'animal avec les feux de route et veiller à rester courtois entre usagers de la route.

- Les aires et voies piétonnes sont interdites aux chevaux ainsi que les bandes et pistes cyclables, sauf si un panneau les autorise.

- Les voies vertes sont réservées à la circulation des véhicules non motorisés. Les cavaliers et promeneurs ainsi que leurs animaux peuvent donc les emprunter en respectant la circulation des autres usagers.

Restez toujours prudents et ralentissez car un cheval, même très calme et froid dans sa tête, reste un animal imprévisible.

Gardez présent à l'esprit que la prudence reste de mise en extérieur, respecter le code de la route est indispensable pour s'éviter de tragiques accidents et rappelez vous que la courtoisie reste la meilleure façon d'aborder les autres !

Informations :

Nous organisons une soirée paëlla le samedi 26 mars 2022 au bénéfice de l'association Équiflétrie.

Renseignements et réservations au 06.18.27.06.47 ou mail : equifletrie@live.fr

Merci à tous....

Association équiflétrie
Chez M. et M^{me} David
23 ter rue Pierre Loti, La Flétrie - 17250 Saint-Porchaire
Tél. : 05.46.74.34.38
equifletrie@live.fr

Les associations



Les voix du Bruant

Après bien des vicissitudes, la chorale « Les voix du Bruant » a repris en septembre 2021 son fonctionnement normal.

Nous avons retrouvé la majeure partie de nos adhérents et l'enthousiasme qui nous caractérise.

Tous les pupitres sont pourvus, mais quelques alti supplémentaires seraient les bienvenues.



La composition du nouveau bureau est la suivante :

Président : André Vital - Trésorier : Christian Baudren - Secrétaire : Françoise Mouret - Secrétaire adjoint : Janick Mouret - Membre : Jean Claude Hervaud - Membre : Michel Dodard - Membre : Nicole Faure.

Les répétitions se font dans la nouvelle salle de l'espace multi-activités. Elles ont lieu de 20 h 15 à 22 h le vendredi soir, y compris pendant les vacances scolaires, sauf entre Noël et le Jour de l'An. Ponctuellement, des répétitions par pupitre sont organisées chez les uns et les autres.

Avec l'embellie sanitaire, les projets sont de retour, en particulier celui d'un concert en juin à l'église de Saint-Porchaire, dans des conditions d'organisation qui restent à définir. Les informations seront diffusées en temps utile sur notre site internet <http://lesvoixdubruant17.sitew.fr>

Nous travaillons afin d'avoir un répertoire maîtrisé à cette date sous la direction de notre cheffe de chœur : Edwige Agnus.

Chanter en groupe, si le cœur vous en dit, rejoignez nous ; vous serez les bienvenus dans une équipe joyeuse et bon enfant qui se prend au sérieux juste ce qu'il faut.

La chorale « Les voix du Bruant » vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et vous adresse ses meilleurs vœux pour 2022.

En attendant, continuez à pratiquer les gestes barrière et à vous protéger vous et vos proches.

Pour nous contacter : notre courriel : lesvoixdubruant17@gmail.com ; notre téléphone : 05 46 91 40 58.

Le bureau

Association MAM Le Nid des hirondelles



Nous sommes deux assistantes maternelles et nous exerçons notre métier dans une Maison d'Assistants Maternelles. Nous accueillons chaque jour 8 enfants de 0 à 3 ans du lundi au jeudi de 8 h à 18 h et le vendredi de 8 h à 17 h.

Notre organisons différentes manifestations pour pérenniser notre association, telles que les ventes de gâteaux, brioche, chocolats, fleurs, calendriers...

Nous organisons également des après-midis jeux en famille, kermesse, tombola...

Nos différentes actions ainsi que notre quotidien sont visibles sur notre page Facebook.

Mireille Lasserre et Nathalie Fragneau, 10 rue pierre de Coubertin 17250 Saint-Porchaire.

Tél. : 09 83 01 52 66 - Email : Leniddeshirondelles17@gmail.com.

Theâtr' ô vert

Rejouer presque comme avant

Pour commencer, faisons un retour sur la saison passée. Les groupes ont tenu le choc. Grâce à la visio, on a entretenu le travail entrepris et préparé le retour en salle. Si bien que les groupes se sont retrouvés quasi au complet. En fin de saison, les enfants ont pu présenter aux parents, en extérieur, des saynètes de l'auteur pour enfants Ann Rocard (pour les primaires). Les collégiens ont joué des textes des Diablogues de Roland Dubillard. Vous imaginez le plaisir des jeunes comédiennes et comédiens de retrouver la scène, le public, même avec une préparation réduite. Et la joie des parents de pouvoir voir enfin le résultat d'une année de théâtre sur scène.

Pour cette nouvelle saison, nous avons deux groupes primaires (16 élèves) et 13 comédiens, comédiennes chez les collégien-nes, tous appliqués et enthousiastes.

Les adultes ont démarré la saison en fanfare en offrant enfin leur best of des 20 ans de scène de l'association. La centaine de spectateurs réunie, fin septembre, dans la salle des fêtes a pu rire de bon cœur et partager enfin ce moment de convivialité théâtrale retrouvé. On espère que grâce à la vaccination, le pass-sanitaire et les mesures barrière, nous pourrons faire une saison qui s'approchera de la normale. Avec un objectif : représentation théâtrale en fin de saison !

Pour rappel, L'association Théâtre'Ô Vert a pour but de faire découvrir le théâtre par la pratique. Vous pouvez toujours rejoindre un des groupes, si vous êtes intéressé-e-s.

Pour info voici nos créneaux horaires si vous souhaitez venir

Les Ateliers Théâtre Enfant à Saint-Porchaire, salle Multi-activités : le mardi et le vendredi de 17 h 30 à 18 h 30 pour les 7-10 ans (primaires) ;

le mardi de 18 h 30 à 20 h pour les 11-16 ans (collégiens et plus).

Les Ateliers Théâtre Adultes à Saint-Porchaire, salle Multi-activités : le mercredi de 20 h 30 à 22 h.



Renseignements / inscriptions

Association Théâtre'ô vert

Damien Pagot :06.82.73.59.82 - théâtrevert@orange.fr

www.theatrovert.fr //facebook.com/theatrovert17.

Tai-chi

L'association poursuit ses activités habituelles depuis la reprise de septembre. L'assemblée générale qui s'est tenue le 7 octobre a permis le renouvellement partiel du conseil d'administration. Michelle Février assure désormais le poste de secrétaire alors que René Veaute conserve le poste de président et Chantal Brault celui de trésorière.

La sortie prévue en juin dernier est reportée au mois de juin 2022 et d'autres journées pourraient être programmées au printemps pour pratiquer en plein air. Chaque séance est une occasion pour chacun des participants d'expérimenter le mouvement dans la conscience de l'instant présent et dans la recherche de l'unité corps-esprit.

Nous vous souhaitons de passer d'agréables fêtes de fin d'année et vous présentons nos vœux les meilleurs pour 2022.

associationtaichisp@gmail.com.

Les associations



Tennis Club de Saint-Porchaire

Malgré les difficultés liées à la COVID 19 et grâce à une gestion rigoureuse du club, les engagements envers les licenciés ont pu être respectés et les comptes ont été à l'équilibre pour la saison 2020-2021.

L'actualité du club

Notre nouvel éducateur Frank Taliana (Éducateur en préparation du Brevet d'État) a rejoint le club pour compléter l'équipe pédagogique en place : Jean-Louis Leleu (Coach AMT), Julien Fernandez (Coach BE).



Désormais, le Tennis-Club de Saint-Porchaire compte 90 licenciés dont 60 % de jeunes environ.

Grâce à l'installation de l'éclairage des terrains extérieurs réalisés par la mairie fin août 2021, tout le monde peut dorénavant jouer à toute heure.

Les championnats de la saison 2021-2022

Pour le championnat d'hiver, l'inscription des équipes concerne les catégories suivantes : +45 hommes ; +55 femmes ; Séniors coupe d'hiver ; Femmes coupe d'hiver.

Pour championnat de printemps, le club prévoit l'inscription de quatre équipes de jeunes ; une équipe féminine ; une équipe masculine.

Les activités à venir

La traditionnelle galette des rois en janvier 2022 qui connaît le même succès chaque année. Le loto du 09/04/2022. Merci de réserver au 05 46 95 66 25 en appelant monsieur Mousset afin de participer. La journée du tennis en juin 2022 avec un repas qui rassemblera les enfants, les parents, les dirigeants, ainsi que les licenciés. Le tournoi de fin de saison (juin- juillet 2022).

Si vous êtes intéressé par la pratique du tennis dans un club convivial et avec une équipe pédagogique sympathique et professionnelle, n'hésitez pas à nous contacter soit par mail : tc-stporchaire@live.fr ou par téléphone, M. Frédéric Gadiou : 06 04 59 21 64.

Magdala

Retour à la forme et au bien-être

Siège : 8 rue de l'allée verte – 17250 Saint-Porchaire.

Activités proposées :

- radiesthésie, géobiologie, et soins énergétiques.
- Ateliers : 3 sessions par an.

Lieu de ces activités : Saint-Porchaire.

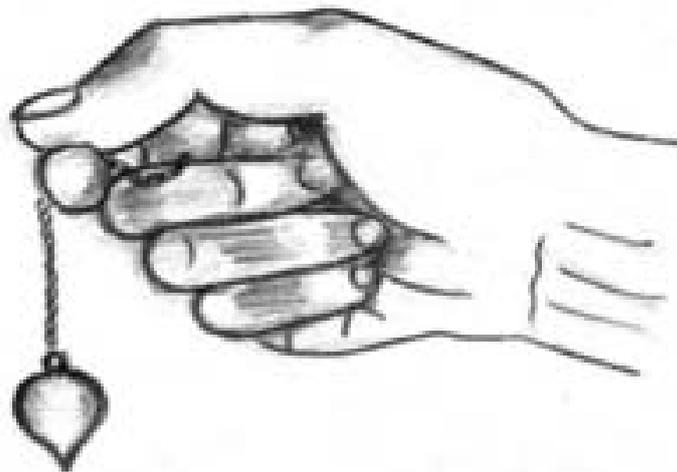
Tarif : 60 euros par atelier. Adhésion gratuite.

Présidente : Christiane Bekaert

Tél. : 06-75-12-25-56

e-mail : magdala17@francemel.fr

site Internet : <https://magdala17.info/index.php>



Le Judo Club de Saint-Porchaire

**Initiation, pratique du judo et perfectionnement
pour tous publics (à partir de 6 ans)**

Cette saison, notre Judo Club bénéficie de l'engouement lié aux bons résultats des judokas français pendant les Jeux Olympiques d'été. Ce sont donc près de 30 licenciés qui profitent du nouveau dojo de Saint-Porchaire depuis la rentrée de septembre : 144 m² de tatamis tout neufs dans une salle spacieuse et lumineuse !

Nous avons le plaisir d'accueillir en cette rentrée notre nouveau professeur Vivien Reneaume qui saura sans nul doute donner un nouvel élan à notre club.

Après deux années COVID difficiles pour le judo, nous attendons avec impatience la reprise des compétitions, notamment pour les enfants.

Vous pouvez encore nous rejoindre pour profiter de tous les bienfaits du judo ! 2 séances d'essai toute l'année avec prêt du kimono.

Horaires des cours :

- Enfants (dès 6 ans) : mardi et vendredi de 17 h 30 à 18 h 45

- Ados (dès 13 ans) et adultes : mardi et vendredi de 19 h à 20 h 30.

Toute l'équipe du Judo Club de Saint-Porchaire vous souhaite de belles fêtes de fin d'année !

Salle multi-activités de Saint-Porchaire – rue du Collège.

<http://jc-stporchaire.clubeo.com> - judoclub.stporchaire@laposte.net - 06.51.69.87.97.



Club de gymnastique volontaire et de randonnée



« Sportez-vous bien à la G V »

L'EPGV a pour finalité de proposer une activité physique, sportive de loisir et de bien-être pour répondre aux motivations de chacun de « se bouger » près de chez soi.

Le club a repris ses activités en septembre 2021 avec quelques changements :

- Une nouvelle animatrice pour la gymnastique : Elodie
- Les séances de gymnastique du soir se tiennent le mardi (18 h 30 hommes, 19 h 30 femmes) au lieu du mercredi.
- Aux marches « dynamique » (10 à 11 km) et « détente » (8 km environ) s'ajoute une version « bien-être » de 5 à 6 km à un rythme doux chaque jeudi : départ à 14 h de la place du champ de foire.

- Une séance supplémentaire de gymnastique douce mixte à 10 heures pour un dédoublement de l'effectif est à l'essai tous les lundis de novembre et décembre.

Le nombre d'adhérents atteint presque le niveau d'avant la crise sanitaire.

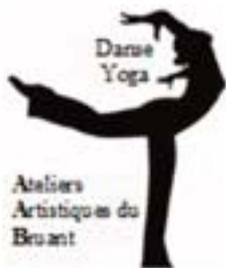
Cette année le club s'est investi à nouveau pour le téléthon 2021 en organisant une randonnée pédestre (2 circuits : 6 et 10 km environ) autour de Saint-Porchaire le samedi 4 décembre.

Début mars 2022 le club envisage une après-midi « rando et crêpes » ouverte à tout public. Venez nombreux !

Le bureau réfléchit à l'éventualité de proposer une activité marche nordique. Si vous êtes intéressé(e), faites vous connaître auprès du club.

Les membres du bureau vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2022.





Les Ateliers artistiques du Bruant Une rentrée attendue !

Les Ateliers Artistiques du Bruant ont repris avec grand plaisir leurs activités en septembre dernier. Seules les séances d'anglais demeurent en pause.

Quasiment une centaine d'adhérents se répartissent entre la danse, le yoga ou les échecs. Chacun a plaisir à pratiquer son activité encadrée par Sarah Lartou pour la danse, Marc Villalon pour le yoga et Nadège Louassier pour les échecs.

Cette section « Échecs », ouverte l'an dernier, est en progression. Le club est désormais affilié à la Fédération Française des Échecs et des compétitions interclubs auront lieu cette saison.

Par ailleurs, une après-midi conviviale « jeux de société » est actuellement à l'étude...



Les danseuses débutent de leur côté la préparation du spectacle prévu cette année le week-end des 18 et 19 juin 2022. Présenter le travail d'une année sera d'autant plus apprécié et attendu que les 2 représentations annuelles précédentes ont été annulées du fait de la crise sanitaire !

En attendant tous ces événements, nous vous souhaitons d'heureuses fêtes de fin d'année, dans la joie et le partage, et une belle année 2022 !

*Le bureau des AAB
aab-danse-yoga@hotmail.fr
www.ateliersartistiquesbruant.fr*



POMPIERS 18
GENDARMERIE 17
SAMU 15

**CENTRE DE SECOURS
 SAINT-PORCHAIRE**
 05 46 95 68 93

**GENDARMERIE
 SAINT-PORCHAIRE**
 05 46 95 60 03

CENTRE ANTI-POISON
 05 56 96 40 80

**CENTRE HOSPITALIER
 DE SAINTES**
 05 46 95 15 15

**CENTRE HOSPITALIER
 DE ROCHEFORT**
 05 46 88 50 50

**PRÉFECTURE
 DE LA ROCHELLE**
 05 46 27 43 00

**SOUS-PRÉFECTURE
 DE SAINTES**
 05 46 92 37 00

EDF - 0800 12 33 33

**RÉGIE D'EXPLOITATION
 DES EAUX (RESE)**
 05 46 97 11 92

Numéros utiles

MÉDECINS

CABINET MÉDICAL

Dr Andréa Poppelier
 Dr Pauline Pourrat
 Dr Simon Forget 05 46 95 54 45
 103, rue Nationale

DENTISTE

Dr Jean-François Primault
 43, rue Nationale 05 46 74 57 08

PHARMACIE

PHARMACIE DU CHÂTEAU
 62, rue Nationale 05 46 95 60 25

KINÉSITHÉRAPEUTE

Jacques Elsen - Jessica Thévin
 - Nicolas Santos
 12, rue de l'Allée Verte 05 46 95 60 23

INFIRMIÈRES

Amélie Poujon - Christophe Dupouts
 64, rue Nationale 07 72 50 73 80
 Marylène Dusseval - Estelle Chailloux
 78, rue Nationale 06 82 53 47 79

SAGE FEMME

Adeline Martin
 78, rue Nationale 06 44 80 41 72

PODOLOGUE

Laurence de Lignières-Bonnet
 05 46 93 06 55

OSTÉOPATHE

Quentin Hilaire
 61, rue Nationale 05 46 98 15 07

AMBULANCES

Nuit et jour 05 46 74 34 73

Manifestations

Mars

Après-midi
 « rando et crêpes »
 organisé par le Club de gymnastique
 volontaire

Avril

Vide-grenier et Bourse
 à l'enfance
 organisés par l'Association
 des parents d'élèves

Mai

8 :

Commémoration
 de la Victoire de 1945

Juin

18 et 19 :

Gala de danse
 organisé par les Ateliers artistiques
 du Bruant

*Manifestations organisées sous réserve
 des mesures sanitaires et dans le respect
 des gestes barrière*

